



**Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire  
Comité territorial du CHAROLAIS**

**COMPTE RENDU  
Assemblée Générale du 22 mars 2018**

Les délégués du Comité Territorial du CHAROLAIS se sont réunis le 22 mars 2018 à 10H00 à la salle des fêtes à VENDENESSE LES CHAROLLES pour répondre à la convocation qui leur a été adressée par le Président du Comité Territorial,

En présence de :

- M. BORDAT, Président du Comité du Charolais,
- M. DUCERF, Maire de VENDENESSE LES CHAROLLES
- M. MICHEL, ENEDIS
- MM. LEROY, BEY et CHEVENIER, Entreprise GASQUET
- MM. FERRENTINO et MORIN, Entreprise CITEOS
- Mme SEVESTRE, Directrice Technique du SYDESL
- M. BONNOT, Technicien SYDESL du CT 06
- Mme PASQUIER, Gestionnaire Administrative du SYDESL, secrétaire du CT 06
  
- Mesdames et Messieurs les délégués communaux :

COMMUNE	DELEGUES		
	Titulaire	Titulaire	Suppléant
BALLORE	JUSSEAU Paul		
BARON	BALLIGAND Philippe	TAILLARD Philippe	
BEAUBERY	AUFRAND Guy		
CHAMPLECY	BODET Gilles		
CHIDDES	ROUX Philippe		
FONTENAY	BURTIN Hubert		DELAGE Huguette
GRANDVAUX			
HAUTEFOND	EMORINE Frédéric	RAY Dominique ( <i>excusé</i> )	
LA GUICHE			
LE ROUSSET-MARIZY	LAPRAY Pierre		

L'HOPITAL LE MERCIER	BORDAT Georges	JACOB Jean-Marc (excusé)	
LUGNY LES CHAROLLES	PACAUD Victor Emmanuel (excusé)		
MARCILLY LA GUEURCE			
MARTIGNY LE COMTE			
MORNAY	MASCART Jean-Bernard		
NOCHIZE	PACAUD Daniel		
OZOLLES	DE MENU Régis		
PALINGES	LORTON Nicolas (excusé)	KLEINGAERTNER Robert (excusé)	GERMAIN Yvonne (excusée)
POISSON	BORDET Gérard	GUYOT DE CAILA Joël	
PRESSY SOUS DONDIN			
ST AUBIN EN CHAROLAIS	RIBOULIN André	MONTERET Ludovic (excusé)	
ST BONNET DE JOUX	SOUFFLOT Hervé	ROUGELET Maurice	
ST BONNET DE VIEILLE VIGNE	MIMEUR Alain (conseiller)		
ST LEGER LES PARAY	FINAT Gérard		
ST YAN			CARON Jean
SUIN			
VARENNE ST GERMAIN	COTTIN André		
VAUDEBARRIER	PILOD Roland	AULAS Maurice	
VENDENESE LES CHAROLLES	DUCERF Pierre	BERTHIER Françoise	
VEROSVRES	ARQUEY Jean-Pierre	BONIN Robert	
VERSAUGUES	CHATELLIER Martine	RISSO Colette	
VIRY	DEBARNOT François		
VITRY EN CHAROLAIS	MOREAU Eric	PERREAUT (excusé)	
VOLESVRES			

M. BORDAT, Président du Comité, remercie M. DUCERF, Maire de VENDENESE LES CHAROLLES de son accueil.

M. BORDAT remercie ensuite les délégués des communes, M. MICHEL représentant d'ENEDIS, les entreprises GASQUET et CITEOS, la presse ainsi que le personnel du SYDESL de leur présence.

M. BORDAT excuse M. GENET, Président du SYDESL, M. SAINSON, Vice-Président du SYDESL, et M. VERNEREY, Directeur Général du SYDESL.

**L'intégralité de la présentation faite à l'Assemblée Générale est développée sur le diaporama téléchargeable [ici](#).**

Ci-dessous, la synthèse et les principaux commentaires issus de l'Assemblée Générale.

## A-Les réseaux

### 1- Distribution d'électricité

- Monsieur BONNOT, technicien du SYDESL, présente les travaux en cours et à venir relatifs au programme 2016 et 2017.
- Présentation de la programmation des travaux 2018 :  
M. BORDAT annonce que sur la programmation 2018, pour l'ensemble du département, un million d'€ de crédits supplémentaires vient d'être ajouté pour les travaux d'environnement.  
Il annonce ensuite les travaux de la programmation 2018.

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement :	329 000 €
Fils nus :	164 572 €
Renforcement :	414 555 €

Détail par commune sur le tableau joint.

#### ➤ **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

Mme SEVESTRE signale qu'il y a lieu d'être très vigilant sur la rédaction du nouveau modèle de contrat de concession proposé par ENEDIS.

### 2 Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

### 3 Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes).

Mme SEVESTRE présente les aides récentes : les éclairages autonomes, le remplacement des luminaires vétustes par la Led et le remplacement des supports bois ou béton vétuste, et signale que de plus en plus de communes urbaines demandent à transférer la compétence éclairage public au SYDESL.

## B-Transition énergétique

### 1- PCAET

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

Mme SEVESTRE précise que 5 Communautés de Communes se sont engagées avec le SYDESL.

### 2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

#### **En 2017, des bornes ont été installées à:**

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoin et Verdun sur le Doubs.

#### **En 2018 sont prévues:**

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

Mme SEVESTRE souligne que la durée de procédure pour l'installation d'une borne électrique est de 4 à 5 mois, et qu'une borne prend l'emplacement de 3 places de parking.

En réponse à une question de l'assistance, Mme SEVESTRE précise que la borne installée à PARAY LE MONIAL se situe « Place de l'Europe », et celle installée à DIGOIN « Place de la Grève ».

## C-Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWh, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

#### D-Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

#### E-Recensement 2018

1<sup>ère</sup> journée : Le Jeudi 31 Mai 2018

- MORNAY
- FONTENAY
- CHAMPLECY
- BARON
- ST BONNET DE VIEILLE VIGNE
- MARTIGNY LE COMTE

2<sup>ème</sup> journée : Le Mardi 12 Juin 2018

- SUIN
- ST BONNET DE JOUX
- BALLORE
- GRANDVAUX
- ST AUBIN EN CHAROLAIS
- VOLESVRES

#### F-71<sup>ème</sup> anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

**26 avril 2018 de 9h à 17h**  
**Au Parc des Expositions de Mâcon**

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

M. BORDAT clôt l'assemblée générale en invitant les participants à un vin d'honneur offert par la Commune de VENDENESSE LES CHAROLLES.

Le Président du Comité Territorial,



Georges BORDAT

N° Dem.

Nature des travaux

Etat avancement

Date  
avance  
mentInscr. / Eng.  
TTC**Environnement**

ENVIRONNEMENT SYDESL (09)					
La Guiche	231059	BTS P. CHAMP DE FOIRE (route du Roussel) ENV	(vide)	(vide)	84 000 €
Palinges	340142	BTS P. PALINGES (rue du 11 novembre et du 8 mai) ENV	(vide)	(vide)	145 000 €
ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)					<b>35 000 €</b>
L'Hôpital-le-Mercier	233047	HTAS + PRCS LE CHATEAU 100 KVA	(vide)	(vide)	35 000 €
FACE C (02)					<b>65 000 €</b>
Saint-Yan	491119	BTS P. LA TUILERIE ET CHAMP JOANNIN (route de Poisson) ENV	2 - Art. 2 diffusé	26/01/2018	65 000 €
<b>Fils nus</b>					164 572 €
FACE S' (04)					<b>79 376 €</b>
Lugny-lès-Charolles	268042	BTS P. ORCILLY SUD (ENV)	(vide)	(vide)	70 000 €
Verosvres	571057	BT P. LES BRUYERES (S)	3 - Devis travaux reçu	08/02/2016	9 376 €
FACE S (17)					<b>85 197 €</b>
Martigny-le-Comte	285086	BT P. CHAMP RAQUIN (antenne Les Brosses) S	1 - Etude commandée	07/09/2017	35 000 €
Poisson	354069	BT P MOQUETS (S)	3 - Devis travaux reçu	08/02/2016	20 197 €
Saint-Léger-lès-Paray	439027	BT P. Bourg (antenne La Tour) S	2 - Art. 2 diffusé	11/01/2018	30 000 €
<b>Renforcement</b>					414 555 €
FACE AB (03)					<b>218 555 €</b>
Saint-Bonnet-de-Joux	394074	recentrage P. CROZE (PRCS 100 Kva)	3 - Devis travaux reçu	08/09/2016	74 385 €
Verosvres	571036	BTS P. Lavau (+remp H61 50 par 100Kva)	3 - Devis travaux reçu	29/03/2017	144 170 €
<b>RENFORCEMENTS (06)</b>					<b>196 000 €</b>
Beaubery	025037	BT P. La Terre du Poirier	(vide)	(vide)	42 000 €
Verosvres	571060	PSSA LES BRUYERES	(vide)	(vide)	60 000 €
Vitry-en-Charollais	588090	PSSB "Pâquier des Boeufs"	1 - Etude commandée	07/06/2017	55 000 €
Voilevres	590054	BT P. LES CADOLES	1 - Etude commandée	16/06/2016	39 000 €
<b>Total général</b>					<b>908 128 €</b>

## Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHÉ TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain				
MARCHÉ ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
		Pour aménagement	100 % SYDESL	
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL 30 % commune	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL 30 % commune		
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :		==> Renouvellement systématique
		9 € par luminaire "récent"		==> Exploitation, entretien et maintenance
20 € par luminaire énergivore				
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié	
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes		100% Commune		
réglage d'horloge		100% Commune		